



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-341

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-07-24-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2026-181 modifiant 'arrêté
DOS-GRHH-2026-51 du 07 avril 2026 relatif à la composition de la commission
d'activité libérale du centre hospitalier de Douai (3 pages) Page 3

R32-2026-08-18-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2026-182 modifiant la composition
nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont (Nord) (3 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France / sous-direction de la santé environnementale

R32-2026-08-17-00001 - DECISION-RENOUVELLEMENT-HA-2026-2031 (3 pages) Page 9

Arrêté DOS-GRHH-2026-181 modifiant l'arrêté DOS-GRHH-2026-51 du 07 avril 2026 relatif à la composition de la commission d'activité libérale du Centre Hospitalier de Douai
--

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6154-5 et R.6154-11 à 14 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS du 07 avril 2026 DOS-GRHH-2026-51 relatif à la composition de la commission de l'activité libérale du Centre Hospitalier de Douai modifié ;

Vu la décision de désignation transmise par le conseil de surveillance de l'établissement ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté modificatif DOS-GRHH-2026-51 du 07 avril 2026 fixant la composition de la commission d'activité libérale au sein du centre hospitalier de Douai est modifié. La composition telle que modifiée est fixée en annexe unique du présent arrêté.

Article 2 : Lorsque l'un des membres visés en annexe unique du présent arrêté perd la qualité au titre de laquelle il siège, il est remplacé dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir. La commission d'activité libérale doit se réunir au moins une fois par an.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Madame la directrice du centre hospitalier de Douai qui informera les membres concernés.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS et la directrice du centre hospitalier de Douai sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille le 24 juillet 2026

Pour le Directeur Général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



ANNEXE unique : composition de la commission d'activité libérale

Centre Hospitalier de Douai

Qualité des membres	Noms des représentants	
1° Un membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, n'exerçant pas dans l'établissement et n'ayant pas d'intérêt dans la gestion d'un établissement de santé privé, désigné sur proposition du président du conseil départemental de l'ordre des médecins	Madame le Docteur Corinne DESSIRIER	
2° Deux représentants désignés par le conseil de surveillance parmi ses membres non médecins	Madame Nadine MORTELETTE	Monsieur Vincent BACHELET
3° Le directeur de l'établissement public de santé ou son représentant	Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ ou son représentant	
4° Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie désigné par son directeur	Monsieur Frédéric CHURLET	
5° Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale d'établissement	Madame le Docteur Sonia ADJAUD	Monsieur le docteur Paul GOGALIS
6° Un praticien hospitalier mentionné au 1° de l'article L. 6152-1 ou un membre du personnel enseignant et hospitalier mentionné à l'article L. 952-21 du code de l'éducation, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale d'établissement	Monsieur le docteur Alexandre BERTELOOT	
7° Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations mentionnées à l' article L. 1114-1 .	Madame Nicole MACQUET	

ARRETE DOS-GRHH-2026-182
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE JEUMONT (NORD)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-159 du 05 janvier 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont (Nord) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 29 mai 2026 désignant Monsieur le docteur Gérard MASIAS pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Jeumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 août 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-182)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, maire de Jeumont, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pascal CHABOT, représentant de la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ;
- Madame Marie-Paule ROUSSELLE, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Gérard MASIAS, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Audrey DESQUENES, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Edwige VILLERS, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Danièle BOUVENOT (union départementale des associations familiales du Nord) et Monsieur Patrick DEROME (association familles rurales), représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

DÉCISION PORTANT ÉTABLISSEMENT DES LISTES D'HYDROGÉOLOGUES AGRÉÉS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE PUBLIQUE POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET DÉSIGNATION DE COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS
--

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique notamment l'article L.1321-1 et suivants et les articles R.1321-1 à R.1321-14 et R.1322-5 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2008 modifié fixant les conditions d'indemnisation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2011 modifié relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France du 31 août 2021 modifiée portant établissement des listes d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Hauts-de-France et désignation de coordonnateurs départementaux et de leurs suppléants ;

Vu la décision de la directrice générale par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 22 mai 2026 portant appel à candidatures en vue de l'établissement des listes d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

DECIDE :

Article 1^{er} - La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les cinq départements de la région Hauts de France est établie à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

Département de l' AISNE :

Liste principale

Erick CARLIER, Coordonnateur

Jean-Philippe CARLIER, Coordonnateur suppléant

Laurence CHARLES

Jean-Paul DEFOORT

Barbara LOUCHE

Armand MOREAU

Dominique RAMBAUD

Liste complémentaire
Jamal EL KHATTABI
Arnaud ROGER
Renaud TROUCAT

Département du NORD :

Liste principale
Barbara LOUCHE, Coordonnatrice
Erick CARLIER, Coordonnateur suppléant
Christian CARDIN
Jean-Philippe CARLIER
Laurence CHARLES
Jean-Paul DEFOORT
Jamal EL KHATTABI
Jacky MANIA

Liste complémentaire
Arnaud GAUTHIER
Lahcen ZOUHRI

Département de l'OISE :

Liste principale
Lahcen ZOUHRI, Coordonnateur
Samid AZIZ, Coordonnateur suppléant
Erick CARLIER
Jean-Philippe CARLIER
Laurence CHARLES
Jean-Paul DEFOORT
Barbara LOUCHE
Dominique RAMBAUD
Arnaud ROGER
Smail SLIMANI

Liste complémentaire
Jamal EL KHATTABI
Anne-Laure KERBOUL

Département du PAS-DE-CALAIS :

Liste principale
Barbara LOUCHE, Coordonnatrice
Jamal EL KHATTABI, Coordonnateur suppléant
Sabine BASTIN
Christian CARDIN
Erick CARLIER
Jean-Philippe CARLIER
Jean-Paul DEFOORT
Arnaud GAUTHIER
Jacky MANIA
Arnaud ROGER

Liste complémentaire
Florian BARRAU
Renaud TROUCAT

Département de la SOMME :

Liste principale

Laurence CHARLES, Coordonnatrice

Jean-Paul DEFOORT, Coordonnateur suppléant

Sabine BASTIN

Jean-Philippe CARLIER

Barbara LOUCHE

Ludivine PICKAERT

Arnaud ROGER

Liste complémentaire

Jamal EL KHATTABI

Arnaud GAUTHIER

Renaud TROUCAT

Lahcen ZOUHRI

Article 2 - Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues des listes complémentaires ci-dessus, pourront en tant que besoin, être nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

Article 3 - La validité de l'agrément est de cinq ans à compter du 1er septembre 2026.

Article 4 - L'agrément des hydrogéologues ne figurant plus sur la liste principale et désignés pour des dossiers en cours d'instruction avant l'entrée en vigueur de la présente décision peut être prolongé spécialement pour l'instruction de ces dossiers jusqu'à la transmission de l'avis requis, et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026.

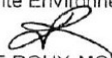
Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - La directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France et aux recueils des actes administratifs des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Fait à Lille, le 17 Août 2026

Pour le directeur général de l'ARS et par
délégation,

La Sous-Directrice
de la Santé Environnementale,


Virginie LE ROUX-MONTCLAIR